



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

G5 Sahel et l'engagement de la France

Question écrite n° 787

Texte de la question

M. Vincent Ledoux interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la mobilisation de la communauté internationale pour la mise en œuvre des forces conjointes des pays membres du G5 Sahel. Des groupes armés aux revendications politico-religieuses mosaïques multiplient intensivement depuis plus de deux ans des attentats terroristes en Afrique particulièrement subsaharienne dont les derniers en date ont fait état de dix-huit morts au Burkina Faso et cinq au Mali. La France, qui déploie près de 4 000 militaires dans toute la zone sahélienne, encourage la création effective d'une force conjointe contre les groupes terroristes appelée « G5 Sahel » réunissant le Mali, La Mauritanie, le Tchad, le Niger et le Burkina Faso. Cette force conjointe qui devrait en principe compter plus de 5 000 hommes peine toujours à être opérationnelle malgré son lancement depuis novembre 2015 et plusieurs tentatives de mobilisation, dont la dernière en date du 2 juillet 2017 sous l'impulsion du Président de la République M. Emmanuel Macron. Sans mandat onusien et donc dépourvu des moyens financiers qui lui sont liés, le budget de ce projet estimé à 423 millions d'euros est-il réellement à la hauteur de la menace ? Il souhaite connaître d'une part les mesures de financement envisagées auxquelles la France entend contribuer et, d'autre part les modalités de l'interopérabilité entre les forces « Barkhane » et le G5 Sahel.

Texte de la réponse

L'initiative d'une force conjointe pour le G5 Sahel, décidée par les chefs d'Etat des cinq pays sahéliens le 7 février 2017 à Bamako, a été solennellement lancée lors du sommet du 2 juillet dernier, auquel a participé le Président de la République. Le mandat de la force conjointe est la lutte contre le terrorisme, le crime organisé transfrontalier et le trafic d'êtres humains dans l'espace du G5 Sahel. Cette force doit rassembler à terme près de 5000 hommes (7 bataillons répartis sur 3 secteurs ou "fuseaux"). La capacité opérationnelle initiale doit être atteinte fin octobre, quand se dérouleront les premières opérations dans le fuseau centre, qui couvre la région du Liptako-Gourma (zone des "trois frontières" entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger). Le poste de commandement d'opérations de Sévaré a été inauguré le 9 septembre dernier par le président malien Ibrahim Boubacar Keïta et le poste de commandement de secteur, à Niamey, doit être prochainement opérationnel. Aussi, il peut être considéré que la phase de montée en puissance, qui sépare l'initiative politique des premières opérations, a été exceptionnellement rapide grâce à l'implication des pays du G5 et des acteurs internationaux, dont la France en premier lieu. La France est pleinement mobilisée pour que la force soit dotée d'un budget à la hauteur de la menace, qui doit encore être affiné afin de présenter aux bailleurs des besoins concrets et réalistes. Il est important de doter la force conjointe d'un budget adéquat mais ce paramètre ne doit pas inhiber la nécessité de rendre la force opérationnelle au plus vite. La force conjointe du G5 Sahel porte l'ambition d'apporter une réponse commune et coordonnée à une menace transfrontalière, ce qui constitue la clef pour l'efficacité des opérations. De plus, elle constitue une prise en charge par les Etats de la région de leur propre sécurité. La France, présente militairement dans la région depuis le déclenchement de l'opération Serval, en janvier 2013, suivie de l'opération Barkhane depuis août 2014, apporte un soutien à la force conjointe du G5 Sahel à plusieurs titres : - un appui au Conseil de sécurité des Nations unies, où elle a porté la résolution 2359, adoptée à l'unanimité le 21 juin, qui salue le déploiement de la force conjointe. En octobre, sous présidence française, le Conseil de sécurité effectuera un déplacement au Sahel pour évaluer notamment l'avancée du

déploiement de la force conjointe. Le Secrétaire général des Nations unies présentera un rapport écrit sur cette force, faisant état de ses recommandations. La France organisera un débat ministériel du Conseil de sécurité sur le Sahel, le 30 octobre, à l'occasion duquel la montée en puissance de la force conjointe sera évoquée, ainsi que la mobilisation internationale en sa faveur et les interactions possibles avec la MINUSMA ; - un soutien logistique à la force conjointe, pour un total de plus de 8 M€, qui correspond notamment à la cession de 70 véhicules, de munitions, de systèmes informatiques et de communication, de gilets de protection balistique, de soutien médical et des actions de formation ; - un appui essentiel pour la mobilisation des bailleurs, en vue de la conférence de planification prévue par la résolution 2359, qui pourrait se tenir en décembre à Bruxelles, afin de mobiliser les financements en faveur de la force conjointe du G5 Sahel. Sur une initiative franco-allemande, un premier atelier de travail, organisé le 16 juin à Paris, avait réuni 10 pays européens, ainsi que l'UE et les Etats-Unis en observateurs. Le 19 septembre, une conférence de soutien a eu lieu à Berlin, élargie à l'ensemble des Etats européens, à l'UE, l'ONU, la Norvège, le Canada, le Japon et les Etats-Unis, en présence des ambassadeurs des pays du G5 Sahel. Elle a confirmé la dynamique politique autour du soutien international à cette force et a permis de répondre aux demandes de précision des participants. L'Union européenne contribuera à hauteur de 50 M€, au titre de la facilité africaine de paix, dans le cadre d'un projet mis en œuvre par Expertise France. Le premier comité de pilotage de ce projet s'est tenu le 14 septembre 2017 à Sévaré (Mali) et a permis de prendre en compte les priorités exprimées par le G5 Sahel. La force Barkhane, dont le théâtre d'opération recouvre partiellement la zone de déploiement de la force conjointe du G5 Sahel, mènera ses actions en pleine coordination avec cette force.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 787

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [29 août 2017](#), page 4211

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5148